

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** - (1994)  
**Heft:** 58-59: 1994

**Rubrik:** Revue de presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**GENEVE**

**Succession**

Alain Zogmal succède à Martine Brunschwig Graf, élue au Conseil d'Etat, à la direction du siège de Genève de la Société pour le Développement de l'Economie Suisse (SDES). Entré à la SDES le 1er septembre 1993, en qualité d'adjoint de Mme Graf, Alain Zogmal a pris ses fonctions de directeur le 6 décembre dernier. Agé de 40 ans, juriste de formation, il était auparavant assistant au Département d'histoire et de droit et des doctrines juridiques de la faculté de droit de Genève. Il a également travaillé à l'Office fédéral de l'énergie et a été un temps secrétaire de la Société des vétérinaires suisses...

**Relations internationales**

L'Organisation des Pays Exportateurs de pétrole (OPEP) examine actuellement la possibilité d'un transfert de son siège - basé à Vienne - à Genève. La cité de Calvin a déjà fait une offre et proposé pour un bail de 90 ans un terrain de 10 000 m2 environ dans les alentours du Palais des Nations Unies. En outre, la Confédération pourrait faire un geste et accorder aux quelque 40 membres du secrétariat de l'OPEP le statut diplomatique. L'OPEP reviendra-t-il à ses sources ? Car, de 1960 à 1965, l'OPEP avait établi son quartier général à Genève et l'avait quitté pour Vienne en septembre 65 : Berne refusait de lui accorder le fameux statut diplomatique.

**Emploi**

L'Office cantonal de l'emploi et les Transports Publics Genevois (TPG) viennent de conclure un accord et lancent un programme d'aide aux chômeurs en fin de droit. Une vingtaine d'entre eux a donc

été embauchée par les TPG pour une période de 6 mois. Après deux semaines de formation, ils occuperont des postes créés pour eux et auront pour tâche l'assistance et l'information des voyageurs (dans les bus et aux arrêts importants), l'aide aux personnes âgées ou handicapées, l'accueil des passagers le soir sur quelques lignes. A terme, les TPG pensent embaucher une trentaine de personnes. Ce programme d'aide, qui bénéficie de subventions fédérales, entre dans le cadre des mesures préventives offertes par la loi sur l'assurance-chômage.

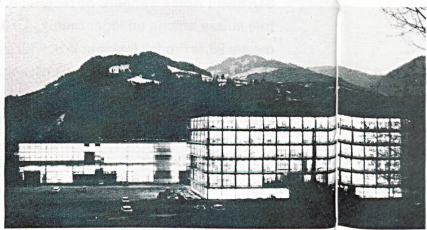
**NEUCHÂTEL**

**Permanence**

Le canton de Neuchâtel compte 21% de ressortissants étrangers. Un chiffre dont l'ampleur n'est pas sans laisser supposer maints problèmes d'intégration. Le gouvernement cantonal a par conséquent décidé de faire face lui-même, en ouvrant des permanences pour les immigrés turcs et portugais en avril 93. Ces centres, financés par le canton, fonctionnent en étroite collaboration avec Caritas, le Centre social protestant et le Bureau des délégués du service des étrangers du canton. En décembre dernier, un troisième centre ouvrait ses portes aux ressortissants des pays de l'Est. Ces derniers sont quelque 1454 à Neuchâtel, sans compter ceux qui attendent une réponse à leur demande d'asile (450 environ en novembre) et ceux qui bénéficient d'un permis de séjour provisoire (401). L'aide apportée par le centre d'accueil consiste en conseils de toutes sortes, en réponses aux questions diverses que peuvent se poser des personnes étrangères aux institutions helvé-

**URI**

**Le canton inquiet pour son avenir**



*Le projet "Armée 95" prévoit, entre autres, une sérieuse cure d'amaigrissement du Département Militaire Fédéral et planifie la disparition de quelque 3000 places de travail dans les secteurs administratifs et industriels. Plus de la moitié de ces 3000 suppressions d'emploi concernent l'industrie de l'armement et devront être effectifs d'ici 2001. Toutes les personnes et les régions concernées commencent à craindre pour leurs emplois. Le problème est particulièrement sensible dans le canton d'Uri: un emploi sur deux dépend de l'armée. Et le canton ne dispose que de deux grandes entreprises, l'usine de munitions d'Altendorf et la société Dätwyler SA. On comprend dès lors que le canton ait voté massivement contre l'initiative pour la suppression de l'armée en 1989 et qu'il ait par contre plébiscité l'achat de l'avion de combat (environ 75% de oui) l'an passé. Malheureusement pour les Urnais, l'usine de munitions, qui emploie un millier de personnes (sur les*

*34.000 habitants qui compte Uri), doit supprimer un quart des 820 postes encore maintenus d'ici 1988. Une catastrophe pour un secteur sinistré. Récemment, l'entreprise a dû, pour éviter le licenciement de 70 personnes, se tourner vers le "civil", en fondant avec la société Derendinger de Dietlikon une entreprise de recyclage de voitures usagées. Elle a dû aussi, en avril dernier, revendre à Oerlikon-Contrares son département "moyens calibres". Mais ces incursions en terre civile, qui ne représentent que 2% de son chiffre d'affaires, ne lui laissent guère d'espoir: la concurrence avec les autres entreprises est trop grande. Les employés de l'usine ne sont pas les seuls à être inquiétés par la crise économique qui touche le canton. Les agriculteurs urnais, dont la moitié travaillait une partie de l'année chez Dätwyler ou à l'usine de munitions, perdent petit à petit ce deuxième emploi. Il ne faut pas oublier*

*non plus les emplois à domicile. Depuis les années 40, le gouvernement urnais a mis en place une centrale de travail à domicile. Elle centralise les commandes, négocie les conditions de travail et les salaires. Actuellement, elle donne du travail à 277 femmes qui consent à domicile, aussi bien pour l'armée que pour le secteur privé (hôpitaux, secteur textile). Mais l'avenir de ces femmes s'annonce gris. Les arsenaux d'Amsteg et d'Andermatt, jusque-là principaux clients, ont diminué de 10% leurs commandes. Quant aux entreprises privées, elles préfèrent de plus en plus se tourner vers des pays où les salaires sont moins chers... A Uri, on est un peu fataliste. Mais on reconnaît l'influence sur la vie économique du canton, ne serait-ce en raison des dizaines de milliers de francs suisses dépensés par les compagnies stationnées là: "600 emplois à l'usine de munitions, c'est toujours mieux que rien"... ■*

tiques. La permanence est assurée par un professionnel et un bénévole issu de la communauté concernée. A noter que Neuchâtel est le seul canton, en Suisse romande, à offrir une telle aide : ailleurs, ce sont les organisations caritatives qui se chargent de cet accueil.

**VALAIS**

**Sauvée !**

La petite mais néanmoins célèbre ligne du Tonkin (St Maurice-St Gingolph) est sauvée. Les CFF et le Conseil d'Etat valaisan ont en effet réussi à s'entendre pour que cette ligne de chemin de fer soit maintenue. L'accord, passé entre la régie et le gouvernement valaisan, prévoit que sera étudiée, dans un premier temps, la possibilité d'une reprise de la ligne par des entreprises privées de la région. Et, dans l'attente d'un ou de plusieurs acheteurs, une desserte rail/bus est mise en place. Elle garantit le passage de quatre trains par jour. Ils circuleront aux heures de pointe, matin et soir.

**Mea Culpa**

L'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich (EPFZ) vient de rendre son rapport sur les causes des débordements de la Saltina à Brigue. Responsable: la main de l'homme. Le rapport explique en effet comment, le 24 septembre dernier, le débit de la rivière étant parvenu à 70m2 par seconde, cette masse d'eau a déstabilisé les alluvions amassées au fond de la rivière. Elles ont été ensuite charriées en amont de Brigue, vers le pont de la Saltina. Or, lorsque ce dernier a été bâti en 1958, il a été construit trop bas d'une part, et il a fallu d'autre part diminuer la pente de la rivière afin de faciliter la construction. La modifi-

cation du tracé de la rivière et la construction trop basse du pont sont donc à l'origine de la catastrophe: la boue et les gravats, charriés par la rivière, se sont amoncelés à cet endroit, jusqu'à faire un barrage. On connaît la suite. Le pont va donc être modifié, sur proposition de l'EPFZ et il sera renforcé par des parapets latéraux mobiles qui obligeront la Saltina à regagner son lit en aval, en cas de nouvelle crue. Le Président de Brigue, Rolf Escher, s'accuse de n'avoir pas su veiller à la sécurité de ses concitoyens: "J'ai échoué", dit-il. Conscient que le drame de Brigue pourrait se produire ailleurs dans le canton du Valais, le député radical valaisan Caesar Jaeger veut porter le débat devant le Grand Conseil valaisan. Il entend que la Commission parlementaire responsable des ponts et des chaussées soit renforcée. "Quel que soit l'état des finances publiques, explique-t-il, l'assainissement des cours d'eau doit devenir une priorité dans le canton".

**VAUD**

**Un canton pionnier**

Le travail réalisé par le canton de Vaud en matière de lutte contre le chômage se voit reconnu par la Confédération. Celle-ci vient en effet de lui accorder une subvention de 920.000 fr.s. pour son programme de formation pour les adultes et la gestion parallèle du marché du travail. En outre, l'OFIAMT envisage d'inclure le système vaudois dans sa réforme de la loi sur le chômage. Actuellement, 14 villes et régions (sauf les districts de Vevey et de Lavaux) travaillent à la création des Offices régionaux de placement. Ces offices aideront les chômeurs à établir un bilan de carrière,

avant de les orienter vers des cours de perfectionnement ou de formation pour enfin tenter de les aider à retrouver un emploi, à moins encore qu'ils soient dirigés vers l'un des 50 programmes d'occupation. Ces programmes sont en ce moment suivis par un millier de chômeurs en fin de droit ou approchant du terme où ils ne toucheront plus d'indemnité. L'administration cantonale accueille ainsi quelque 200 personnes, les autres étant prises en charge par les communes qui ont créé, avec l'aide financière du canton, des programmes d'occupation.

**Faut-il en rire ?**

Un petit nouveau, tiré à 2000 exemplaires, vient de faire son entrée dans le monde de la presse romande. "Ça presse" ou "le journal qui purge, pour reprendre l'expression de ses trois rédacteurs-fondateurs, Patrick Bussard, André Kramer et Jérôme Christen, est né à Vevey. Journal satirique, abondamment pourvu en caricatures de toutes sortes, il fait le tour des "affaires" de la Riviera, n'épargnant personne : il a la dent dure. Très dure même, si l'on en juge par le vocabulaire volontairement cynique et méchant. Son rythme de parution n'a encore pour l'instant rien de régulier : il dépendra de l'actualité politique et économique. Quant à son prix de vente, il est à lui seul tout un programme : 2 frs. pour les "chômédus", 4 frs.s. pour les "cochons de votants" et 6 frs.s. pour les "abstentionnistes et autres politiciens"...

**ZURICH**

**Le boycott continue**

Les catholiques zurichois n'envisagent toujours pas de verser leurs cotisations au diocèse de Coire. La "résistance"

dure depuis l'arrivée très contestée de Mgr Haas au siège épiscopal de Coire en 1990. La nomination de deux évêques n'a pas suffi à calmer les esprits. La contribution zurichoise restera bloquée jusqu'à nouvel ordre sur un compte spécial - une somme évaluée à 400.000 frs.s. - et le synode catholique devrait décider de son emploi cette année, après entente avec les autres cantons faisant partie de l'évêché.

### Surpopulation

Certaines prisons suisses sont surpeuplées et la police ne sait parfois plus où mettre ses condamnés. C'est le cas de Zurich, où les trois associations de policiers de la Ville et du canton ont récemment exigé que soit trouvée le plus rapidement possible une solution à ce problème. Outre une augmentation de la capacité d'hébergement des prisons, les associations demandent que de nouvelles unités de semi-liberté soient créées afin de décharger les prisons de district. La police cantonale estime qu'un lien de cause à effet entre la saturation des prisons et l'extension du milieu ouvert de la drogue existe. Elle demande donc que soient créées, dans un premier temps, 100 à 120 places de prison supplémentaires pour les détentions à court terme.

Ce problème de surpopulation, général en Suisse, concerne tant les prisons destinées à l'application des peines de longue durée (il faut attendre 2 à 3 mois pour être "admis" au pénitencier de Bochuz!) que les prisons préventives. Ces dernières sont d'ailleurs celles qui souffrent peut-être le plus

de la situation. Dans le canton de Vaud, le taux d'occupation de ces prisons varie de 130 à 150%. A Zurich, les cellules des commissariats regorgent de détenus qui n'ont pu être placés ailleurs. Il est même des condamnés que la police ne garde pas: certaines personnes, arrêtées avec des quantités de drogue inférieures à 20 grammes, sont relâchées par la police zurichoise. Résultat: les revendeurs ne transportent plus de grosse quantité de drogue et continuent ainsi tranquillement leur trafic. La surpopulation des prisons a évidemment des effets néfastes sur la vie carcérale. Outre le problème de violence entre détenus, les ateliers et les services sociaux sont débordés, des locaux communs sont transformés en cellule, faute de place. Quant à l'organisation des visites, elle est problématique. Et c'est cet état de crise qui a amené certains journaux alémaniques à réclamer l'aide de l'armée, afin que celle-ci vienne en aide à une police débordée. La réponse du chef du Département Fédéral de l'Armée ne s'est pas fait attendre: c'est un "non" catégorique. Pour M. Arnold Koller, l'aide aux populations civiles en difficultés est un devoir (comme à Brigue par exemple). Pas la chasse aux voleurs et aux trafiquants de drogue! ■

## SON DRAPEAU INAUGURÉ À VEVEY EN 1913

# La Pologne organise un concert souvenir

PAR ROGER DE DIESBACH



carte européenne.

Installé sur la côte lémanique dès 1898, à Morges dont il fut citoyen d'honneur, Paderewski devint rapidement l'éminence grise de son pays qui luttait pour regagner son indépendance. Très actif durant la première guerre mondiale au sein du Comité pour le secours des victimes de la guerre en Pologne, il fut reçu par le Président de la Confédération Giuseppe Motta en 1915. A la fin de la guerre, il fit reconnaître l'indépendance de la Pologne par les négociateurs du Traité de Versailles. Elu président du Conseil des ministres polonais de 1919 à 1921, il représenta la Pologne à la Société des Nations à Genève. Dès les années 30, il s'engagea dans la lutte anti-totalitaire, ce qui n'empêchera pas l'invasion de son pays par les Allemands en 1939. Président d'un parlement polonais en exil, Paderewski quitta la Suisse en 1940 pour devenir une sorte d'ambassadeur officieux de la Pologne aux Etats-Unis, un an avant sa mort.

Le concert organisé le 18 décembre 1993 par les ambassades de Pologne et de France à Vevey (avec la pianiste française Patricia Pagny et le pianiste polonais Tomasz Herbut) a été celui du souvenir. Il a permis d'honorer cette terre lémanique où la Pologne indépendante a forgé une partie importante de son histoire. ■

C'était à Vevey il y a 80 ans, le 23 mai 1913: le drapeau d'une Pologne encore inexistante flottait pour la première fois en public. Sur l'initiative d'Eugène Couvreur, alors syndic de Vevey, qui voulait souligner ainsi la participation de Ignace Jan Paderewski, grand pianiste et figure de proue de la Pologne indépendante à des Fêtes musicales organisées dans sa ville. Aujourd'hui, la Pologne se souvient et elle vient d'organiser (le 18 décembre dernier) une reconstitution de ce concert historique dans le même bâtiment, le Casino du Rivage à Vevey.

1600 personnes participèrent aux Fêtes musicales de 1913, organisées par le compositeur suisse Gustave Doret en l'honneur du maître français Camille Saint-Saëns, lui aussi compositeur et pianiste. A cette occasion, Paderewski avait été invité à jouer à deux pianos avec Saint-Saëns, afin de représenter la Pologne, toujours rayée de la



REVUE DE PRESSE

LE MESSAGER SUISSE  
JANVIER/FÉVRIER 94